

**1809 (LV). Rapport annuel  
de la Commission économique pour l'Europe**

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport de la Commission économique pour l'Europe relatif à la période comprise entre le 28 avril 1972 et le 18 mai 1973 <sup>11</sup>, des opinions exprimées au cours des débats de la Commission <sup>12</sup> et des résolutions et autres décisions adoptées par la Commission à sa vingt-huitième session, qui figurent dans la troisième partie de son rapport;

2. *Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans les cinquième et sixième parties dudit rapport.

*1878<sup>e</sup> séance plénière  
9 août 1973*

**1810 (LV). Admission du Canada  
à la Commission économique pour l'Europe**

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* que le Canada a participé activement aux travaux de la Commission économique pour l'Europe en vertu du paragraphe 11 du mandat de la Commission et qu'il désire maintenant pouvoir apporter une contribution plus positive aux activités de la Commission en acceptant les responsabilités inhérentes à la qualité de membre à part entière,

*Décide* de modifier le paragraphe 7 du mandat de la Commission économique pour l'Europe en ajoutant le Canada à la liste des membres de la Commission.

*1878<sup>e</sup> séance plénière  
9 août 1973*

**1811 (LV). Inclusion du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique dans le domaine géographique de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et admission du Territoire à la Commission en qualité de membre associé**

*Le Conseil économique et social,*

*Prenant acte* de la recommandation de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient relative à la demande, présentée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, visant à inclure le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique dans le domaine géographique de la Commission et à admettre le Territoire à la Commission en qualité de membre associé <sup>13</sup>,

1. *Fait sienne* la recommandation de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient tendant à inclure le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique dans le domaine géographique de la Commission et à admettre

<sup>11</sup> *Ibid.*, Supplément n° 10 (E/5276).

<sup>12</sup> *Ibid.*, deuxième partie.

<sup>13</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 9 (E/5277), par. 231 et 232.*

le Territoire à la Commission en qualité de membre associé;

2. *Décide* de modifier en conséquence les paragraphes 2 et 4 du mandat de la Commission.

*1878<sup>e</sup> séance plénière  
9 août 1973*

**1812 (LV). Inclusion des Iles Gilbert et Ellice dans le domaine géographique de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et admission des Iles Gilbert et Ellice à la Commission en qualité de membre associé**

*Le Conseil économique et social,*

*Prenant acte* de la recommandation de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient relative à la demande, présentée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, visant à inclure les Iles Gilbert et Ellice dans le domaine géographique de la Commission et à les admettre à la Commission en qualité de membre associé <sup>14</sup>,

1. *Fait sienne* la recommandation de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient tendant à inclure les Iles Gilbert et Ellice dans le domaine géographique de la Commission et à les admettre à la Commission en qualité de membre associé;

2. *Décide* de modifier en conséquence les paragraphes 2 et 4 du mandat de la Commission.

*1878<sup>e</sup> séance plénière  
9 août 1973*

**1813 (LV). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient**

*Le Conseil économique et social,*

*Prenant acte* du rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient relatif à la période comprise entre le 28 mars 1972 et le 23 avril 1973 <sup>15</sup>, ainsi que des recommandations et résolutions contenues dans les deuxième et troisième parties de ce rapport,

*Approuve* le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie dudit rapport.

*1878<sup>e</sup> séance plénière  
9 août 1973*

**1814 (LV). Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine**

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte* du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période com-

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 9 (E/5277).*